

PROGRAMME DE SANTÉ INFANTIL BUCCO-DENTAIRE DE LA RÉGION DE MURCIE

Le Ministère de la Santé et de la Consommation de la Région de Murcie et l'Ordre des Chirurgiens - Dentistes de la Région de Murcie vous recommande d'amener votre enfant chez un dentiste inscrit au programme de Santé Bucco-dentaire. Il doit réaliser une visite chez le dentiste au moins une fois par an, même si vous croyez que sa bouche est saine.

Pour participer au Programme, il est absolument nécessaire d'avoir en sa possession la **Carte d'Assuré Social du Service de Santé de la Région de Murcie**.

Le Programme est **gratuit** et comprend des mesures préventives et des traitements bucco-dentaires sur dents définitives.

Les enfants pouvant bénéficier du Programme sont ceux compris entre **6 et 8 ans**.

Pour participer au Programme, il faut suivre les démarches suivantes :

- 1- Vous devez **demandeur un rendez-vous** chez le dentiste où vous êtes allé l'année dernière. Pour les enfants qui s'incorporent pour la première fois au Programme (enfants de 6 ans) il vous faudra choisir un dentiste parmi ceux de la liste jointe à la lettre adressée au domicile familiale ou vous pouvez la consulter sur le site www.murciasalud.es/saludbucodental et dans votre centre de santé.
- 2- Par la suite, vous vous rendez chez le dentiste muni de la Carte d'Assuré Social du Service de Santé de la Région de Murcie.

Les traitements dont vous pouvez bénéficier sont les suivants:

1- Mesures préventives :

- Contrôle de la bouche.
- Information sur hygiène et soins.
- Application locale de fluor.
- Scellement de sillons ou sealants des prémolaires et molaires permanentes selon avis du dentiste.
- Détartrage de la bouche : c'est un procédé au cours duquel est retiré le tartre, la plaque et les tâches sur les dents afin de prévenir des maladies dentales.

2- Traitements bucco-dentaires :

- Amalgames sur dentition définitive : cela consiste à éliminer la partie cariée, à désinfecter et à restaurer de manière anatomique la pièce dentaire au moyen de différents matériaux restaurateurs.
- Extraction de dents et molaires temporaires ou définitives.
- Reconstruction : il s'agit de la réparation de dents abîmées, à cause d'un traumatisme ou d'une pathologie dentale, au moyen de différents matériaux restaurateurs.
- Endodonties : il s'agit du traitement des maladies de la pulpe dentale et des tissus associés (tissus internes des dents) dans le but d'enlever la douleur ou l'infection.
- Tomographie : il s'agit d'une radiographie panoramique de toutes les structures de la bouche et elle se réalise avec un appareil spécifique dénommé tomographe.

Les traitements d'ORTHODONTIE ne sont pas compris dans le Programme.

CONSEILS PRÉVENTIFS pour éviter les caries et autres maladies des gencives :

- Se brosser les dents avec un dentifrice au fluor après chaque repas.
- Maintenir une alimentation saine et équilibrée. Ne pas consommer de produits sucrés ni de pâtisseries industrielles en excès.

- Aller voir régulièrement votre dentiste.